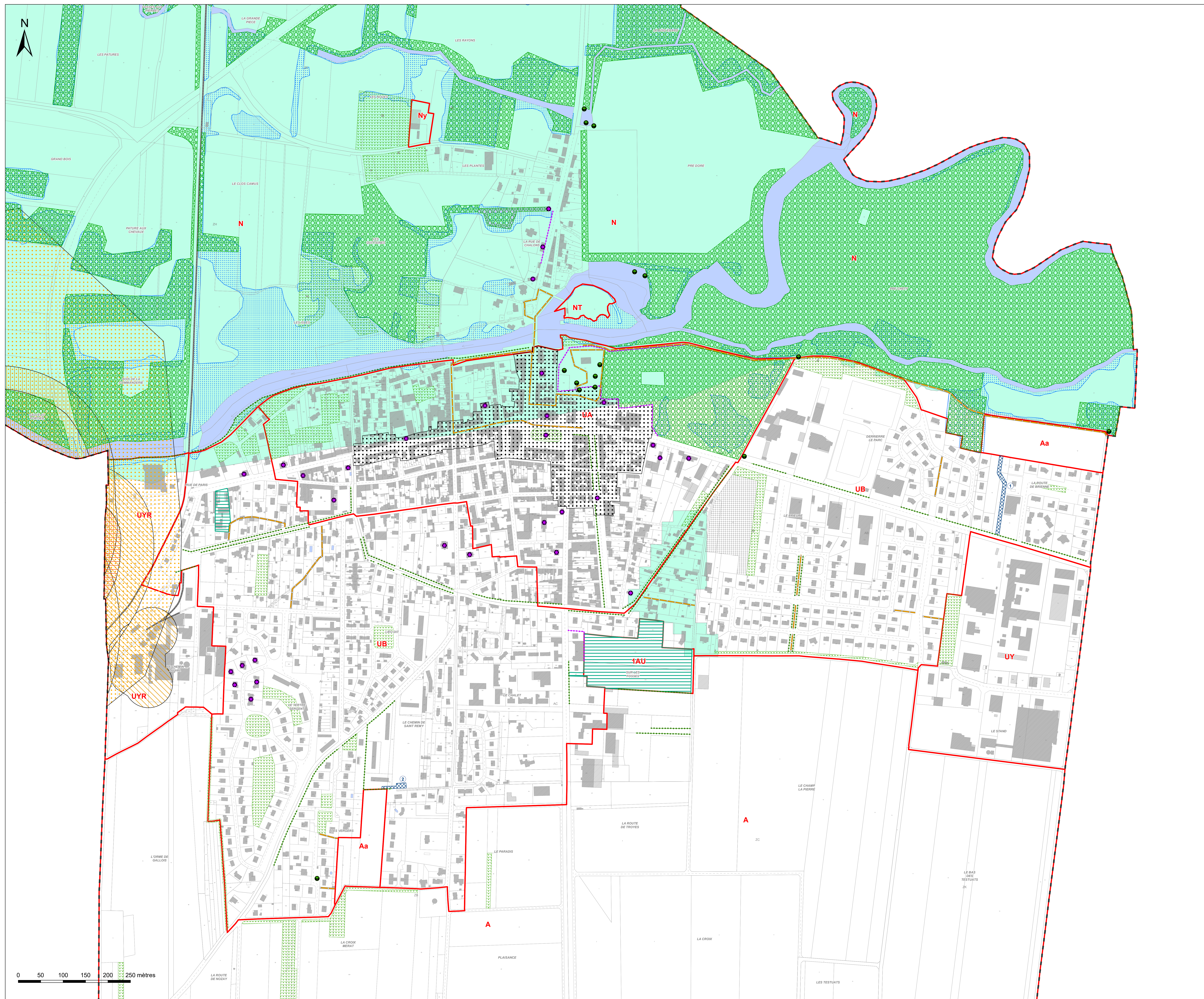


N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	1 449 m²	Création d'une voirie d'accès d'une largeur de 8 mètres	Commune
ER n°2	447 m²	Réalisation d'une placette de retournement et création d'un accès	Commune



Commune de

ARCIS-SUR-AUBE

RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU

Plan bis n° 2/2

1:2 500

Vu pour être annexé à la délibération du 09/02/2026 approuvant les dispositions de la révision générale du PLU.

Fait à Arcis-sur-Aube,
Le Maire

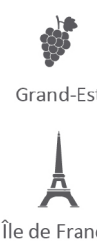
DOSSIER
APPROUVE

Réalisé le : 16/01/2026

ARRETE LE : 18/11/2024
APPROUVE LE : 09/02/2026

 audicé.com

 Mairie de France

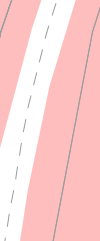
 Grand Est

 Val de Loire

 Nouvelle Normandie

 Île de France

 Bourgogne Franche-Comté

 Sud

Légende

Contexte :

 Surfaces en eau

 Limite de zone ou de secteur

Zonage réglementaire du PPRI de l'Aube-Aval :

 Zone Rouge

 Zone Bleue

Risques industriels :

 Secteur d'information sur les sols

Aléas gonflement / retrait des argiles :

 Aléa moyen

Zones et secteurs :

Zones urbaines :

UA : Zone urbaine recouvrant le centre ancien de la commune

UB : Zone urbaine à usage principal d'habitat

UY : Secteur correspondant à la partie urbanisée de la commune où sont installées les activités économiques

UYR : Secteur correspondant à la partie urbanisée de la commune où sont installées les activités économiques et présentant des risques

Zones à urbaniser :

1AU : Zone à urbaniser à vocation d'habitat

Zones agricoles :

A : Zone économiquement productive à protéger en raison de la richesse de son sol favorable à l'agriculture

Aa : Secteur agricole inconstructible

Zones naturelles :

N : Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des milieux naturels et des paysages

Ny : Secteur naturel à vocation d'activités économiques

NT : Secteur naturel à vocation de tourisme et de loisirs

